

DEMANDE DE DÉROGATION
POUR **LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT ***
 LA DESTRUCTION *
 LA PERTURBATION INTENTIONNELLE *
DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES
 * cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement
 Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
 définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom : SCHLEICHER PHILIPPE
 ou Dénomination (pour les personnes morales) : HERAKLES - Société Anonyme du groupe SAFRAN
 Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :
 Adresse : N° Rue Site Le Haillan- rue de Touban - Les Cinq Chemins
 Commune LE HAILLAN
 Code postal 33185
 Nature des activités Conception, production des tuyères des moteurs à propergol solide d'Ariane 5, ensembles propulsifs de la force de dissuasion française, matériaux composites thermostrostructuraux pour des applications dans l'aéronautique, le stratégique et le spatial et également dans le freinage et le traitement thermique
 Qualification : Président Directeur Général de Herakles

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION

Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1 Grenouille agile (Rana dalmatina) Triton palmé (Lissotriton helveticus)	inconnu	Individus potentiellement présents sur les emprises du projet lors travaux en particulier dans les 0,5 ha à défricher
B2 Lézard des murailles (Podarcis muralis) Couleuvre verte et jaune (Hierophis viridiflavus)		
B3 Grand Capricorne (Cerambyx cerdo)	"	Des indices de présence notés dans les branches d'un gros chênes à élaguer (hors emprises mais à la base du tronc fissurée et menaçant de tomber sur les installations à terme)
B4		
B5 Crapaud calamite (Bufo calamita)	"	Espèce non observée sur le site mais susceptible de coloniser les zones remblayée lors des travaux, comme cela s'est observé sur le site contigu où a été créée une route (Voie Nouvelle)

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION *

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input checked="" type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écoéthologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude génétique ou biométrique	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input checked="" type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : Safran projetée de déménager ses activités sur les Composites à Matrice Céramique (CMC) vers de nouvelles installations au sein de l'emprise actuelle de son site du Haillan
 Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LES MODALITÉS ET LES TECHNIQUES DE L'OPÉRATION
 (renseigner l'une des rubriques suivantes en fonction de l'opération considérée)

D1. CAPTURE OU ENLÈVEMENT *

Capture définitive Préciser la destination des animaux capturés : zones contiguës sur site
 dans fossés et dépressions humides pour amphibiens, tas de bois pour reptiles et branches laissées sur place pour Grand Capricorne
 Capture temporaire avec relâcher sur place avec relâcher différé
 S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher : hiver 2016 - printemps 2016

Capture manuelle Capture au filet
Capture avec épuisette Pièges Préciser :
Autres moyens de capture Préciser :
Utilisation de sources lumineuses Préciser :
Utilisation d'émissions sonores Préciser :
Modalités de marquage des animaux (description et justification) :

Suite sur papier libre

D2. DESTRUCTION *

Destruction des nids Préciser :
Destruction des œufs Préciser :
Destruction des animaux Par animaux prédateurs Préciser :
Par pièges létaux Préciser :
Par capture et euthanasie Préciser :
Par armes de chasse Préciser :
Autres moyens de destruction Préciser : Destruction accidentelle lors de la phase
travaux

Suite sur papier libre

D3. PERTURBATION INTENTIONNELLE *

Utilisation d'animaux sauvages prédateurs Préciser :
Utilisation d'animaux domestiques Préciser :
Utilisation de sources lumineuses Préciser :
Utilisation d'émissions sonores Préciser :
Utilisation de moyens pyrotechniques Préciser :
Utilisation d'armes de tir Préciser :
Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION *

Formation initiale en biologie animale Préciser : Bac+2 min. en sciences de la nature (BTS, ..
Formation continue en biologie animale Préciser : Naturaliste associatif ou bureau d'études
Autre formation Préciser : Personne ayant expérience en transfert

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION

Préciser la période : hiver 2016 - printemps 2016
ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION

Régions administratives : Aquitaine
Départements : Gironde
Cantons : SAINT MEDARD EN JALLES
Communes : LE HAILLAN

II. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Relâcher des animaux capturés Mesures de protection réglementaires
Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace
Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : voir rapport joint (dossier de dérogation)
respect conditions d'hygiène du matériel contre chytridiomycose
Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :
transferts et suivis feront l'objet de
comptes rendus à la DREAL, au CNPN, CSRPN

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Le Haillan

le 11/12/2015

Signature